

-----

## RESUME

### de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération qui s'est tenue au Centre de Secours Principal des Trois Frontières à Saint-Louis le 23 janvier 2020

---

L'an deux mille vingt, le 23 du mois de janvier à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgenschbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knœringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenschwiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 17 janvier 2020 par Monsieur Alain GIRNY, Président.

---

#### Présents

##### Délégués de Saint-Louis

- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire
- Mme Pierrette SCHWEITZER, Conseillère Municipale
- Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
- M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
- M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
- Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
- M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
- Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale
- M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal
- Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale
- M. Pascal DURIAATTI, Conseiller Municipal

##### Délégués de Huningue

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
- M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
- Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
- M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

##### Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
- Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire
- M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire
- Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

##### Délégués de Blotzheim

- M. Jean-Paul MEYER, Maire
  - Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire
  - M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire
-

Délégués de Village-Neuf

M. Bernard TRITSCH, Maire  
Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire  
M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

M. Jacques GINTHER, Maire  
Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale  
M. Jérôme NOEGLN, Conseiller Municipal

Délégué de Sierentz

M. Jean-Marie BELLIARD, Maire

Délégués de Hégenheim

M. Thomas ZELLER, Maire  
Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire  
Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Adjointe au Maire

Délégués de Hésingue

M. Gaston LATSCHA, Maire  
Mme Josiane CHAPPEL, Adjointe au Maire

Délégué de Rosenau

M. Thierry LITZLER, Maire

Délégué de Landser

M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Bas

M. Gilbert FUCHS, Adjoint au Maire

Délégué de Schlierbach

M. Bernard JUCHS, Maire

Délégué de Leymen

M. Rémy OTMANE, Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué d'Attenschwiller

M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Folgensbourg

M. Max DELMOND, Maire

Délégué de Uffheim

M. Christian MARTINEZ, Maire

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Fernand SCHMITT, Maire

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Délégué de Michelbach-le-Bas

M. Julien SCHICKLIN, Maire

Déléguée suppléante de Ranspach-le-Bas

Mme Sandra MUTH, Maire

Délégué de Hagenthal-le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué de Kappelen

M. Gérard BURGET, Maire

Délégué de Steinbrunn-Le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Déléguée suppléante de Waltenheim

Mme Valérie KUNTZ, Adjointe au Maire

Délégué de Wahlbach

M. André RUEHER, Maire

Délégué de Magstatt-Le-Bas

M. Lucien BRUNNER, Maire

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Adjoint au Maire

Délégué de Liebenswiller

M. Hubert MULLER, Maire

A donné procuration :

Délégués de Saint-Louis

M. Jean-Marie ZOELLE, Maire, à M. Bernard SCHMITTER

M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire, à M. Jean-Marc DEICHTMANN

Délégués de Huningue

Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire, à Mme Pascale SCHMIDIGER

M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire, à M. Martin WELTE

Déléguée de Sierentz

Mme Catherine BARTH, Adjointe au Maire, à M. Jean-Marie BELLIARD

Déléguée de Ranspach-Le-Haut

M. Catherine BUBENDORFF, Maire, à M. Pierre PFENDLER

Déléguée de Magstatt-le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire, à M. Daniel ADRIAN

Excusés

Délégués de Saint-Louis

M. Matthieu DUTOUR, Conseiller Municipal  
Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire  
Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale  
Mme Amal HOUDAF, Conseillère Municipale

Délégué de Blotzheim

M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Délégué de Sierentz

M. Benoît MARICHAL, Conseiller Municipal

Déléguée de Rosenau

Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire

Délégué de Waltenheim

M. Jean-Louis SCHOTT, Maire

Déléguée de Ranspach-le-Bas

Mme Catherine TROENDLE, Conseillère Municipale

Délégué de Koetzingue

M. Guy UEBERSCHLAG, Adjoint au Maire

Délégué de Michelbach-le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Délégué de Neuwiller

M. Alain ESCALIN, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire

**Assistent :**

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER  
Mme Catherine WISS  
Mme Sophie THORAVAL  
Mme Stéphanie FUCHS  
M. Jean-François VUILLEMARD  
M. Bruno LUSY  
Mme Latifa LAKRAA  
Mme Alexia ZOBENBIEHLER-ANOUN  
Mme Emilie BRENGARD  
Mme Virginie MERCIER

Monsieur DEICHTMANN donne lecture de l'ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2019
2. Demande de dissolution des syndicats de communes compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales inclus en totalité dans le périmètre de SLA et maintenus par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique
3. Transfert de propriété des collèges de Hégenheim, Sierentz et Village-Neuf au profit du Département du Haut-Rhin
4. Convention de mise à disposition de la Maison du Lertzbach à l'Association « Les Lys d'argent »
5. Dissolution des groupements d'achats d'électricité et de gaz et création d'un groupement d'achat d'énergie
6. Signature d'une convention portant sur le versement d'une subvention d'investissement par Saint-Louis Agglomération au titre du financement d'un projet de construction du pôle intercommunal porté par le SIVOM RAMI et d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux du périscolaire créé au profit de Saint-Louis Agglomération (SLA) pour l'organisation d'activités relevant de l'enfance jeunesse
7. Prolongement du financement et des actions de l'association ETB dans le cadre du projet Interreg V « Société civile » pour 2020 et 2021
8. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017
9. Divers

-----

Sur la proposition de M. Deichtmann, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Conseil de Communauté désigne, Madame Martine MYOTTE, secrétaire de séance, M. Danner et Mme Wiss comme auxiliaires.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019**  
(DELIBERATION n° 2020-001)

Monsieur DEICHTMANN demande si le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**2. Demande de dissolution des syndicats de communes compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales inclus en totalité dans le périmètre de SLA et maintenus par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique**  
(DELIBERATION n° 2020-002)

Saint-Louis Agglomération ayant pris toutes les mesures nécessaires en vue de l'exercice, des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » au travers notamment d'une délibération de principe sur le transfert en date du 25 septembre 2019, puis par l'adoption à l'unanimité de toute une série de délibérations visant à permettre la continuité du service au 1<sup>er</sup> janvier 2020 lors des Conseils des 13 novembre et 18 décembre 2019, et enfin de pallier au plus vite aux difficultés administratives, financières et techniques engendrées par le maintien des syndicats tel que prévu par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- confirme que Saint-Louis Agglomération ne délèguera pas les compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » aux syndicats de communes compétents dans ces matières, existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de SLA ;
- demande au Préfet du Haut-Rhin de prendre les dispositions nécessaires, dans les plus brefs délais, en vue de la dissolution ou la réduction des compétences desdits syndicats à savoir :
  - le SIVOM des 2 Hagenthal
  - le SIA de l'Altenbach
  - le SIA du Muehlgraben
  - le SIA Ranspach/Michelbach
  - le SIA Gutzwiller
  - le SIVOM de Wahlbach-Zaessingue
  - le SIAEP Attenschwiller/Michelbach
  - le SIAEP du BAKERO
  - le SIAEP de Saint-Louis, Huningue et Environs
  - le SIAEP de Buschwiller, Wentzwiller et Folgensbourg
  - le SIAEP des 2 Ranspach ;
- autorise le Président, ou son représentant, à engager toutes écritures et opérations comptables et budgétaires, en dépenses et en recettes d'exploitation et d'investissement, se rapportant au transfert des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines », effectif au 1er janvier 2020, et qui seront retracées dans les budgets créés à cet effet par délibération du 13 novembre 2019 ;
- autorise le Président ou son représentant de prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**3. Transfert de propriété des collèges de Hégenheim, Sierentz et Village-Neuf au profit du Département du Haut-Rhin**  
(DELIBERATION n° 2020-003)

Saint-Louis Agglomération est le propriétaire foncier des collèges de Hégenheim, Sierentz et Village-Neuf, collèges mis à disposition du Département du Haut-Rhin pour l'exercice de sa compétence relative aux établissements d'enseignement secondaire.

Le Département du Haut-Rhin a sollicité SLA en vue du transfert en pleine propriété de ces établissements. Il est proposé que ce transfert soit effectué à titre gratuit.

S'agissant de transferts de biens entre collectivités qui interviennent à titre gratuit, aucune évaluation domaniale n'est réglementairement prévue. Cela a été confirmé par courrier du Directeur des Finances Publiques du Haut-Rhin, en date du 10 octobre 2019, qui a informé le Département qu'il pouvait procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Au vu de ce qui précède, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise la cession à titre gratuit au Département du Haut-Rhin du :
  - Collège des Trois Pays de HEGENHEIM, issu de la parcelle cadastrée Section 8 n° 1 lieudit « rue du collège » avec 125,81 ares, sol ;
  - Collège Françoise Dolto de SIERENTZ, issu de la parcelle cadastrée Section 15 n° 412/90 lieudit « rue Albert Schweitzer » avec 204,25 ares, sol ;
  - Collège Gérard de Nerval de VILLAGE-NEUF, issu de la parcelle cadastrée Section 14 n° 509/141 lieudit « Michelfelden » avec 201,96 ares, sol ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer les actes de cession à intervenir qui seront établis en la forme administrative à la diligence des services départementaux.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**4. Convention de mise à disposition de la Maison du Lertzbach à l'Association « Les Lys d'argent »**  
(DELIBERATION n° 2020-004)

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 6, rue Saint Damien à Saint-Louis ayant vocation à accueillir un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes. Cet ensemble immobilier a ainsi été mis à la disposition de l'Association de gestion de la « Maison du Lertzbach » par convention en date du 11 avril 2014.

Parallèlement, la Ville de Saint-Louis, au travers de son Centre Communal d'Action Sociale, gère la Résidence « Blanche de Castille » situé sur le même périmètre.

Afin d'optimiser la gestion de ces deux établissements limitrophes, les conseils d'administration du CCAS et de l'association Maison du Lertzbach ont décidé de réunir ces deux établissements sous une même entité juridique.

Cette fusion prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'accompagne d'une révision générale des statuts de l'association Maison du Lertzbach dont il a été décidé de l'évolution de la dénomination en « Les Lys d'argent »

Ainsi, il est proposé de signer une nouvelle convention de mise à disposition des bâtiments de la Maison du Lertzbach à l'association « Les Lys d'argent » avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 15 ans, à titre gracieux.

Le projet de convention qui précise les droits et obligations de chaque partie est jointe en annexe de la présente convention.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition des locaux de la Maison du Lertzbach à l'association « Les Lys d'argent », telle que ci-annexée ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**5. Dissolution des groupements d'achats d'électricité et de gaz et création d'un groupement d'achat d'énergie**  
(DELIBERATION n° 2020-005)

La CA3F, puis Saint-Louis Agglomération, ont mis en place, avec les communes membres intéressées, des groupements de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité et de gaz.

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat prévoit une nouvelle suppression des Tarifs réglementés de Vente (TRV).

Etant données ces nouvelles obligations de mise en concurrence et la nécessité d'adapter les modalités de fonctionnement des groupements actuels afin de permettre le lancement des consultations adéquates sans prendre du retard par rapport aux prochaines échéances électorales, il est proposé que soient dissous les groupements de commandes d'électricité et de gaz de SLA en cours à l'issue des marchés ou accords-cadres en cours ou attribués, et de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie, en vue de la fourniture d'électricité et de gaz.

Il est proposé que le coordonnateur de ce groupement soit SAINT-LOUIS Agglomération.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur, Saint-Louis Agglomération.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- dissout les groupements de commandes d'achat d'électricité et de gaz créés en 2018 à l'issue des marchés ou accords-cadres en cours ou attribués ;
- crée un groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie dans les conditions définies ci-dessus ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.



Rapporteur : M. Deichtmann

**6. Signature d'une convention portant sur le versement d'une subvention d'investissement par Saint-Louis Agglomération au titre du financement d'un projet de construction du pôle intercommunal porté par le SIVOM RAMI et d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux du périscolaire créé au profit de Saint-Louis Agglomération (SLA) pour l'organisation d'activités relevant de l'enfance jeunesse**  
(DELIBERATION n° 2020-006)

Par délibération en date du 26 septembre 2018, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a décidé d'attribuer au SIVOM RAMI une subvention de 370 728 € pour participer au financement de la construction d'un pôle intercommunal, comprenant notamment un groupe scolaire / périscolaire et un centre de premier secours.

En contrepartie, le SIVOM RAMI a accepté de mettre à disposition des services de Saint-Louis Agglomération, à titre gratuit et pour une durée indicative de 10 semaines par an, les locaux du périscolaire afin d'y organiser des animations et activités se rapportant aux compétences communautaires en matière d'enfance et jeunesse.

Ainsi, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant à signer la convention portant sur le versement d'une subvention d'investissement par Saint-Louis Agglomération au titre du financement d'un projet de construction d'un pôle intercommunal porté par le SIVOM RAMI, ci-jointe en annexe, et tout acte y afférent ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gratuite de locaux du SIVOM RAMI au profit de Saint-Louis Agglomération, ci-jointe en annexe, et tout acte y afférent ;
- prend les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**7. Prolongement du financement et des actions de l'association ETB dans le cadre du projet Interreg V « Société civile » pour 2020 et 2021**  
(DELIBERATION n° 2020-007)

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 février 2018, Saint-Louis Agglomération s'est engagée à participer au projet INTERREG V « Société Civile ».

Afin de prolonger les actions de l'association ETB dans le cadre ce projet INTERREG V « Société civile » en 2020 et 2021, l'ETB sollicite SLA et les partenaires de l'ETB pour apporter un financement complémentaire à ce projet d'un montant total de 37 420,62 €.

La participation demandée à Saint-Louis Agglomération est de 7 431,73 € au total, répartie sur 2020 et 2021.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le cofinancement de Saint-Louis Agglomération à hauteur de 7 431,73 €, qui sera versé à l'Eurodistrict Trinational de Bâle en deux parties égales pour les années 2020 et 2021 ;
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention de financement ci-jointe.

Rapporteur : M. Deichtmann

**8. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017**  
(DELIBERATION n° 2020-008)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2019, en application de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017 :

Point 1.8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de la MAIF suite à un choc d'un véhicule terrestre à moteur contre un panneau directionnel, d'un montant de 2 832,62€.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature d'une modification du marché public pour l'extension de la pépinière d'entreprises de Schlierbach - Lot 3 : Menuiserie extérieure bois alu, suppression de prestations prévues initialement au marché, avec la société MENUISERIE BADER ;
- Signature d'une modification de l'accord-cadre N°1 pour la réalisation de divers supports de communication pour les années 2019 à 2022 - Adjonction de prix nouveaux au BPU initial, avec la société 3MA GROUP ;
- Signature d'une modification du marché public pour la transformation de deux salles de soins et diverses modifications à l'EHPAD du Lertzbach à Saint-Louis - Lot 4 : électricité, courants faibles - Approbation de la réalisation de prestations complémentaires, avec la société VINCENTZ, pour un montant de 3 333,46€ ;
- Signature d'une modification du marché public pour l'extension de la pépinière d'entreprises de Schlierbach - Lot 7 : électricité, courants faibles - réalisation de prestations complémentaires et réduction de la masse initiale des travaux sur d'autres postes, avec la société Electricité VINCENTZ ;
- Signature d'une déclaration de sous-traitance portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement pour le marché de transformation de deux salles de soins et diverses modifications à l'EHPAD du Lertzbach, en faveur de la société sous-traitante MULTISOLS, avec la société CHAPES CONCEPT, pour un montant de 1 000,00€ ;
- Signature d'une modification du marché public N°2 de l'extension de la pépinière d'entreprises de Schlierbach - Lot 8 : chauffage, VMC, rafraîchissement - réalisation de prestations complémentaires, avec la société MULLER CLIMATISATION ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture et la pose de mobilier et fauteuils de bureau pour différents sites de SLA - Lot 1 : fourniture et pose de mobilier de bureau, avec la société ESPACE BUREAU, pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 180 000 € HT sur la durée globale du marché à savoir 4 ans ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture et la pose de mobilier et fauteuils de bureau pour différents sites de SLA - Lot 2 : fourniture de fauteuils de bureau ergonomiques, avec la société MB2, pour un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 35 000 € HT sur la durée globale du marché à savoir 4 ans ;

- Signature d'une déclaration de sous-traitance portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement pour le marché de transformation de deux salles de soins et diverses modifications à l'EHPAD du Lertzbach, en faveur de la société sous-traitante LIEBERMANN, avec la société GAINES CONCEPT, pour un montant de 1 600, 00€ ;
- Signature d'une modification du marché public N°1 pour la réalisation de levés planimétriques et altimétriques des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de SLA - modification de l'acte d'engagement, suite à une erreur matérielle de report de montants, détectée après notification du marché, avec la société SCHALLER-ROTH-SIMLER ;
- Conclusion d'un marché public de fournitures et de services pour l'acquisition et la livraison d'équipements informatiques pour SLA, avec la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, pour un montant de 46 411,2€ TTC ;
- Conclusion d'un marché public de services pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système d'archivage électronique pour SLA, avec la société JULHIET STERWEN, pour un montant forfaitaire de 35 235,00 € TTC et une partie à bon de commandes sans minimum et dont le montant maximum est fixé à 5 000 € HT pour la durée du marché ;
- Conclusion d'un marché public de services pour la détection et la localisation de fuites sur les réseaux d'eau potable de 2020 à 2022, avec la société DETECT'O, pour un montant minimum fixé à 120 000,00 € TTC et un montant maximum fixé à 240 000,00 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public de travaux pour le réaménagement de la section Est de la rue Paul Bader à Kembs, avec la société TP3F, pour un montant de 212 838,00 € TTC.

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers du domaine privé communautaire, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un contrat de domiciliation commerciale au sein de l'espace Entreprises « La Pépinière » de SLA, avec la présidente de l'association GASPR pour un montant de 84 €/mois TTC ;

Point 4-10 des délégations - Approuver les règlements intérieurs, les règlements de copropriétés ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération (notamment salles et espaces de réunion, parkings, ...), hors conditions tarifaires :

- Approbation du règlement du personnel des multi-accueils Tom Pouce et Loustics.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 338 828,01€ en section de fonctionnement
- 215 994,04€ en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2019 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017.

-----

Personne ne demandant plus la parole, M. Deichtmann, lève la séance à 18 h 40.